

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 octobre 2020

Résolution 2547 (2020)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8768e séance, le 15 octobre 2020

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions antérieures sur Haïti, en particulier ses résolutions 2476 (2019), 2466 (2019), 2410 (2018), 2350 (2017), 2313 (2016), 2243 (2015), 2180 (2014), 2119 (2013), 2070 (2012), 2012 (2011), 1944 (2010), 1927 (2010), 1908 (2010), 1892 (2009), 1840 (2008), 1780 (2007), 1743 (2007), 1702 (2006), 1658 (2006), 1608 (2005), 1601 (2005), 1576 (2004), 1529 (2004) et 1542 (2004),

Rappelant en particulier sa résolution 2476 (2019), par laquelle le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a été mis en place le 16 octobre 2019 compte tenu du rapport du Secrétaire général en date du 1er mars 2019 (S/2019/198),

Réaffirmant le rôle constitutionnel essentiel de l'Assemblée nationale d'Haïti et la nécessité urgente d'engager un dialogue national associant toutes les parties haïtiennes afin de s'attaquer aux causes persistantes de l'instabilité en mettant en place un cadre pérenne et communément accepté qui permette d'organiser des élections législatives libres, régulières et transparentes dès qu'il sera techniquement possible,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 15 octobre 2021 le mandat du BINUH défini dans sa résolution 2476 (2019), sachant que le Bureau sera dirigé par un représentant spécial du Secrétaire général, et de proroger d'autant les dispositions relatives à la présentation de rapports énoncées dans ladite résolution ;

2. *Décide* de rester activement saisi de la question.

20-13662 (F)
2013662

